



Contrat de professionnalisation

Par **Magda**, le **29/10/2011** à **09:20**

Bonjour,

Un employeur a t'il le droit de résilier un contrat de professionnalisation de technico-commerciale pour insuffisance professionnelle?

Par **P.M.**, le **29/10/2011** à **09:57**

Bonjour,

Je présume que c'est un CDD...

L'employeur ne peut le rompre que pour faute grave en respectant la procédure de sanction...

Par **Magda**, le **30/10/2011** à **06:01**

Bonjour,

C'est bien un CDD de 16 mois, mais voilà, après 4 mois je n'arrive toujours pas à vendre, donc pas d'intérêt pour l'entreprise.

Cordialement

Par **P.M.**, le **30/10/2011** à **13:37**

Bonjour,

Vous êtes là pour être formée, en tout cas l'employeur savait à quoi il s'engageait, à moins que vous acceptiez de conclure un accord amiable de rupture avec un avenant raccourcissant le terme du CDD mais cela peut avoir des conséquences négatives pour vous...